

Enquête publique unique

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME D'ISTRES
PROJET DE ZONAGE PLUVIAL
PROJET DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU
MONUMENT HISTORIQUE DU BATEAU DE SUFFREN



Monument au Bailli de Suffren dit Le Bateau de Suffren (© Gomez)

Conclusions motivées :

**Périmètre délimité des abords du monument
historique « bateau de Suffren »**

12 juin 2024

Table des matières

1 Résumé de l'enquête.....	3
1.1 L'objet de l'enquête unique.....	3
1.2 Le monument historique.....	3
1.3 L'objectif du PDA.....	3
1.4 Les déroulement et les enseignements de l'enquête au titre du PDA.....	3
2 Conclusions motivées.....	4

1 Résumé de l'enquête

1.1 L'objet de l'enquête unique

L'enquête publique unique comporte 3 volets :

- La révision du Plan Local d'Urbanisme d'Istres ;
- Le projet de zonage pluvial ;
- Le Périmètre Délimité des Abords du monument historique du bateau de Suffren.

Nous nous intéressons ici au dernier volet.

1.2 Le monument historique

Taillé directement dans le rocher, le « Bateau de Suffren » est un monument étrange évoquant un navire de pierre gisant sur les bords de l'étang de Berre. En érigeant ce monument dans la falaise à la fin du XVIIIème siècle, le jésuite Roch de Régis a souhaité rendre hommage au Bailli de Suffren qui s'illustra sur les mers.

1.3 L'objectif du PDA

Depuis sa protection au titre des Monuments Historiques par arrêté du 23 juillet 2009, le Monument Le Bateau de Suffren génère un périmètre de protection, dit "périmètre des 500 m" au titre des abords.

L'intégration du PDA dans le PLU a pour effet de réduire le périmètre de 500 mètres autour de ce monument historique dans lequel un avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) est systématiquement requis pour toutes demandes d'Autorisation d'Urbanisme. L'avis conforme de l'ABF ne sera requis que pour tous les projets au sein d'un secteur limité à des immeubles ou ensemble d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent.

Le PDA du Bateau de Suffren réduit le périmètre d'intervention de l'ABF d'environ 80 %.

1.4 Les déroulement et les enseignements de l'enquête au titre du PDA

L'enquête publique unique s'est déroulée du 4 avril 2024 à 9h00 au 7 mai 2024 à 17h00. Elle a été réalisée à la fois sous forme dématérialisée et sur supports papiers. Le dossier papier a été consultable au siège de l'enquête (Métropole AMP-Trigance IV) et à l'Hôtel de ville de Istres durant toute la durée de celle-ci à leurs heures d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, le public a pu déposer ses contributions, via le registre dématérialisé, les registres papier disponibles dans les deux lieux d'enquête, par courrier électronique ou par courrier postal.

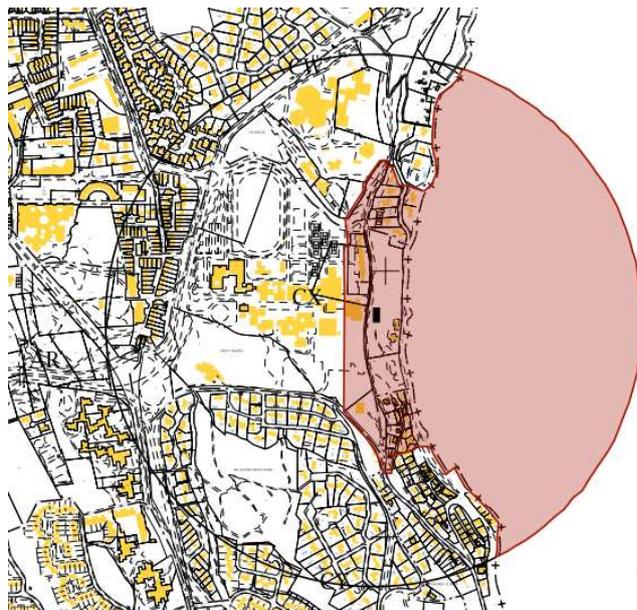
Aucune contribution n'a été déposée au sujet du projet de PDA.

Par ailleurs, en application de l'article R.621-93 du code du patrimoine, j'ai consulté le propriétaire du monument historique, en l'occurrence la commune d'Istres. Ce monument se situe en effet sur son territoire depuis 2021. Le Maire de Istres s'est déclaré favorable au projet de PDA le 22 avril 2024 après avoir consulté le conseil municipal.

2 Conclusions motivées

L'analyse exposée dans le rapport conclue sur un « monument résolument tourné vers l'étang » et sans visibilité directe avec son environnement bâti auquel il tourne le dos. Le périmètre est logiquement réduit à la terrasse supérieure du rocher et au quartier urbanisé en bordure du littoral.

Je note que ce projet n'a recueilli aucune objection de la part du public et que le propriétaire de la parcelle sur laquelle se situe le monument s'est déclaré favorable au projet de PDA présenté.



Sur la base de ces éléments **je me déclare favorable au projet de PDA et je reprends au titre de recommandation** les souhaits exprimés dans le rapport de présentation du projet de PDA :

- qu'une opération de consolidation du monument pour assurer sa conservation soit effectuée, car cette œuvre taillée dans la falaise est très instable et dangereuse en l'état ;
- que soit programmée la mise en valeur de la bande des 50 mètres entre le monument et l'étang afin de redonner la vision sur le bateau de Suffren.

Fait à Velaux, le 12 juin 2024

Le commissaire enquêteur
Patrick LEDOUX